



# Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929  
Affiliée à la Fédération Maginot Groupement N°200

N° 61-2017

Rueil - Malmaison, le 27 juin 2017

## Procès-verbal de l'assemblée générale de la Fédération tenue à Rueil-Malmaison le 1<sup>er</sup> juin 2017

### **A. Ouverture de la séance**

#### **Accueil**

À 14h00, le général Le Port, président, souhaite la bienvenue aux présidents, délégués et autres participants qui ont fait le déplacement à Rueil-Malmaison pour assister à l'assemblée générale de la Fédération. Il salue en particulier la présence des anciens présidents, membres d'honneur, les généraux Fruchard, Le Pichon, Lang et Collignon.

#### **Hommage aux disparus**

Le général Le Port rappelle que plus d'une centaine de camarades marsouins et bigors ont disparu.

La liste nominative de ceux dont la Fédération a eu connaissance de la disparition figure en annexe 1.

En mémoire de tous les disparus, l'assemblée observe une minute de silence.

#### **Quorum**

83 amicales et associations sont affiliées à la Fédération.

66 sont à jour de leurs cotisations 2016.

Elles représentent 6009 voix possibles.

L'Assemblée Générale doit rassembler au minimum 2003 voix et 22 amicales.

Avec 4 membres d'honneur + 22 présidents + 2 délégués représentant leur président, présents + 26 pouvoirs, les deux conditions de validité sont largement satisfaites.

Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut se tenir et valablement délibérer.

Le président déclare ouverte la 86<sup>e</sup> assemblée générale de la FNAOM – ACTDM.

### **B. Rapport moral et d'activité**

Le général Le Port procède à la lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année écoulée (annexe 2). L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activité du président.

## **C. Rapport financier**

Le Lt-colonel Hocquet procède à la lecture du rapport financier (annexe 3) et présente le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2016 ainsi que le compte de solidarité. (appendices 3 a1, a2 et a3).

M. Marcel Dartinet, vérificateur aux comptes, fait lecture de son rapport de vérification des comptes. (annexe 4).

Le président propose de donner quitus de leur gestion aux gestionnaires de la Fédération. L'assemblée, à l'unanimité, approuve le bilan 2016.

Le Lt-colonel Hocquet présente le budget prévisionnel 2017 (appendice 3 a4) qui est approuvé à l'unanimité.

## **D. La Carte du Marsouin Bigor**

Le secrétaire général présente en détail (annexe 5) :

- L'évolution du nombre d'adhésions sur l'année 2016 et les premiers mois de l'année 2017.
- La répartition des adhésions entre "colo" – "non colo" – "en activité" – "anciens", à fin avril 2017 (routage de l'A0B 417).
- La ventilation des recettes de la carte du Marsouin Bigor, sur l'année 2016.

## **E. Vie de la Fédération**

### **Chancellerie – Décorations officielles – Mérite colonial**

Le major Loison fait un exposé détaillé (Annexe 6) sur :

- Attribution du Mérite colonial,
- Projet de médaille du Mérite associatif des TDM,
- Circuit des dossiers de demande de décorations (LH – MM – ONM),
- Informations sur les autres circuits d'attribution : ONAC, CAPM, SNEMM, etc...

Le projet de médaille du Mérite associatif des TMD ayant été présenté dans la matinée dans le cadre des tables rondes, l'assemblée décide de donner suite à ce projet et d'opter pour la médaille or.

### **Vie des amicales – Dissolution – radiation - affiliation**

En raison du décès de son président, la dissolution de l'amicale des anciens du 22<sup>e</sup> de marine a été prononcée. L'assemblée en prend acte.

L'association franc-comtoise des anciens d'outre-mer a demandé sa radiation. L'assemblée en prend acte.

L'assemblée prend acte de la demande d'affiliation de l'amicale martiniquaise des anciens du SMA. Le général Le Port demande à son président Elie Lostau de présenter son amicale.

Dissolution, radiation et affiliation sont adoptées à l'unanimité.

### **Site Internet de la Fédération (annexe 7)**

Le lieutenant-colonel Hocquet commente les informations statistiques :

- la fréquentation mensuelle du site,
- la consultation des documents de mémoire,
- les vidéos disponibles via le site, sur Dailymotion et Youtube,
- le paiement par carte bancaire via le site internet :
  - règlement des achats à la boutique,
  - dons pour l'extension – modernisation du musée des Troupes de marine de Fréjus,
  - adhésion et renouvellement d'adhésion à la carte "Marsouin – Bigor".

## **F. Renouvellement des membres du conseil fédéral**

### **Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes**

Président : Colonel Mesgouez

Assesseur : M. Le Moan

Assesseur : M. Séguier

Secrétariat : Madame Marie-Claire Loisel

### **Administrateurs quittant le conseil fédéral et candidats à l'admission et au renouvellement :**

Non renouvellement :	M.Galliot
Renouvellement :	colonel commissaire Rossi Lt-colonel Hocquet Adjudant-chef Briand M. Sildillia
Nouveaux membres :	général de corps d'armée Bonnet général Paulus général Graff lt-colonel Michel M. Hodebourg

Nombre de votes possibles : 5025

Nombre de votes exprimés : 4887

Nuls : 0

Exprimés : 4887

### **Réélus ou élus :**

- adjudant chef Briand : 4887 voix
- lt-colonel Hocquet : 4887 voix
- col-commissaire Rossi : 4887 voix
- M. Sildillia : 4887 voix
- gca (2S) Bonnet : 4887 voix
- gal (2S) Paulus : 4886 voix
- gal Graff: 4887 voix
- lt-colonel Michel : 4887 voix
- M. Hodebourg : 4886 voix

Le président remercie le colonel Mesgouez et félicite les membres élus ou réélus.

Le conseil fédéral 2017 – 2018 figure en annexe 8.

## **G. Orientations de la fédération pour 2017-2018**

Le général Le Port confirme, en les actualisant, les orientations 2016-2017 (Annexe 9) et demande aux présidents et délégués de :

- développer le partenariat Active / Anciens ;
- satisfaire les droits à reconnaissance des anciens qui ont acquis des mérites ;
- satisfaire les droits à réparation des blessés et assimilés ;
- faire effort sur la carte du marsouin-bigor ;
- rechercher les marsouins et bigors, adhérents et non-adhérents, en difficulté pour leur venir en aide ;
- prévoir une contribution associative et individuelle aux musées ;
- communiquer à la Fédération les effectifs réels pour marquer son poids dans les instances nationales ;
- Mémoire : participer aux cérémonies de l'Arme à Fréjus et/ou à Bazeilles et dans les associations ;

- fournir à la fédération pour L'Ancre d'Or – Bazeilles des articles sur les activités marquantes ;
- préparer la participation au congrès de la FNAOM qui se tiendra à Etretat en 2018.

## **H. Congrès futurs**

Le général Le Port confirme que le congrès 2018 se tiendra à Etretat du 31 mai au 3 juin. Son organisation sera confiée au major Baillard assisté des membres du bureau de la Fédération.

**L'assemblée générale statutaire est close à 16h15.**

### **Séance de clôture**

Le général Le Port donne la parole au général Delbos, COMEMSOME et Père de l'Arme.

Le général Delbos fait une présentation de la nouvelle organisation de l'EMSOME (Etat major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger) (Annexe 10)

Le général Le Port procède à la remise du Mérite colonial à l'échelon exceptionnel au colonel Michel, président de l'amicale des TDM de Drôme - Ardèche.

La séance se termine par l'Hymne des Troupes de marine chanté par l'ensemble des participants.

Le Lt-colonel (h) Christian Hocquet  
Secrétaire général

Le général (2S) Armel Le Port  
Président

## **Annexes**

Annexe 1 : In Memoriam

Annexe 2 : Rapport moral et d'activité

Annexe 3 : Rapport financier

Annexe 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Annexe 5 : Carte du Marsouin – Bigor

Annexe 6 : Informations chancellerie

Annexe 7 : Site internet

Annexe 8 : Conseil fédéral 2017 - 2018

Annexe 9 : Orientations de la Fédération 2017 – 2018

Annexe 10 : Information EMSOME

## In Memoriam

## Marsouins et bigors, dont la Fédération a eu connaissance, disparus depuis l'assemblée générale de 2016

Le colonel	André	SALVAT
Le colonel	Jean	DAUBAS
Le sergent-chef	Pierre	MANCEL
Monsieur	Auguste	MAROYER
L'abbé	Jean-Michel	SAINT-ESTEBEN
Le lieutenant-colonel	Georges	KIEHL
Le lieutenant-colonel	Bernard	SIMAN
Le caporal-chef	Raymond	CANCE
L' adjudant-chef	Jean	TALAMAS
Le caporal	Raymond	KAUFFMAN
Le major	Pierre	BOULARD
L'adjudant-chef	Jacques	DEPRE
Le lieutenant-colonel	Paul	MOQUET
Le lieutenant-colonel	Louis	PAGES
Le lieutenant-colonel	Maurice	LOMBARD
Le lieutenant-colonel	Jean-claude	ROCHE
Le Général de Division	Yves	MENARD
Le colonel	Philippe	PLUSQUELLEC
L'aspirant	Jean-jacques	ROBERT
Le général de Brigade	Rémi	DELPIT
L'adjudant-chef	Georges	SARZIER
Le lieutenant-colonel	Christian	LUBEIGT
Le colonel	Auguste	GENET
Le commandant	Léon	BOUGAULT
Le sergent-chef	Théodore	SAILLET
Le marsouin	Claude	CAMPANILE
L'adjudant-chef	Augustin	PAOLI
Madame	Anne	KERDUDO
Le général de brigade	Henri	VOGEL
L'adjudant-chef	Alphonse	CAPULLI
Le colonel	Philippe	de LONGEAUX
Le général de brigade	Paul	HARDY
L'adjudant-chef	Bernard	JEAN-MARIE
Le caporal-chef	Yves	CARBONNEL
Le marsouin-parachutiste	Marcel	MALEA
Le major	Marcel	MOLTCHANOVSKI
Le caporal	Jean-Antoine	MICHELONI
Le colonel	Louis	JUND
Le major	Gérard	LHERNOULD
Le lieutenant-colonel	Maurice	LOMBARD
Le sergent-chef	François	DUJARDIN
Le capitaine	François	MARTRES
L'adjudant-chef	Gérard	COLIN
Le capitaine	Pierre	DELTCEFF
L'adjudant-chef	Denis	DAQUIN
Le chef de bataillon	Albert	MARIEN
Le lieutenant	Bernard	TRUC
Le Général de brigade	François	LEBERT
Le colonel	Philippe	BLANCHET
Le général de brigade	Guy	SCHOEPFER
L'adjudant	André	LAURIERE
Le lieutenant-colonel	Michel	VERGER

Le commissaire-général de 2 <sup>e</sup> classe	Pierre	ALLAIN
Le lieutenant	Claude	LEPEU
Le docteur	Claude	LE FRANCOIS
L'adjutant-chef	Antoine	GRISONI
Le capitaine	Pierre	FATRAS
L'adjutant-chef	Jacques	MELIN
Le caporal-chef	Gilbert	DUMONT
L'adjutant-chef	Philippe	PECAK
Le lieutenant-colonel	Gabriel	GLORIEUX
Le Capitaine	Gilbert	CARMONA
L'adjutant-chef	Henri	BARBICHE
Le caporal-chef	Robert	MAILLARD
Monsieur	Albert	PRICOT
Le caporal-chef	Hervé	CHADEAU
Le lieutenant-colonel	Jean-François	CLAVEL
Monsieur	André	LAFOND
Le lieutenant-colonel	Guy	BIERMAN
Le major	Maurice	NGUYEN VAN DIEN
Lieutenant-colonel	Marc	MICHARD
Le général de brigade	François	DUCRET
Le colonel	Jean	GRINTCHENKO
L'adjutant-chef	René	GAETAN
Le capitaine	Roger	AGNES
Le général de brigade	Michel	RAGUEZ
Le lieutenant-colonel	Raymond	MUFF
Le sergent	Georges	ALLOMBERT
Le sergent	Eugène	MONTANO
Monsieur	Georges	d' HOOGH
L'adjutant-chef	Jean-pierre	HAMEL
Le colonel	Jean-marie	BOUQUET
L'adjutant-chef	Vincent	PERHIRIN
L'adjutant-chef	Charles	LEBIHAN
L'adjutant-chef	Jean	PIERRE
Le lieutenant-colonel	Pierre-jean	ANNOI
Le major	Stanislas	OPOLCZINSKI
Le colonel	Pierre	COSSERON
Le sous-lieutenant	Christian	JACOB
Le capitaine	François	MARTRE
Le colonel	Pierre	BOVY
L'adjutant-chef	Pierre	FAGUÉ
Le capitaine	Pierre	SALLES
Le major	Francis	DERBAY
Le colonel	Jean-François	ROUÉ
Le général	Jean	SAUZEAU
Le capitaine	Pascal	BACHE
Le lieutenant-colonel	Marcel	VAILLOT
Le lieutenant-colonel	Jacques	MIDAGUE
Le marsouin de 1 <sup>re</sup> classe	Michel	MALLARMÉ
Le marsouin	René	LEBAS
Le major	Roland	LACAZE
L'ajudant-chef	Patrick	BESSONNET
Le caporal-chef	Olivier	PHALIP
Le caporal-chef	Jean	VICENT
Le marsouin	René	GUYOT
L'adjutant-chef	Adrien	L'HOSTIS

## Annexe 2

### RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

2016 – 2017

Je suis heureux de vous accueillir à l'assemblée générale de la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine qui se tient cette année à Rueil-Malmaison, sans l'environnement habituel d'un congrès.

Le rapport moral et d'activité dresse le bilan de l'année écoulée depuis l'assemblée générale tenue au Puy-en-Velay le 31 mai 2016 ; il y a donc exactement un an. Il vous permettra de vous exprimer par vote sur la gestion de notre fédération d'amicales et d'associations ainsi que sur les orientations proposées pour l'année à venir.

#### Les Troupes de marine dans leur environnement international et national

Je ne vais pas m'appesantir sur ce chapitre qui sera évoqué au cours de la séance de clôture par le commandant de l'Etat-major spécialisé sur l'outre-mer et l'étranger (nouvelle appellation de l'EMSOME qui conserve donc son sigle mais dont les responsabilités se sont considérablement étendues), sinon pour vous dire que les formations TDM ont largement pris leur part dans la sécurisation, d'une part de notre environnement international - opérations *Barkhane* au Sahel et, jusqu'au 31 octobre 2016, *Sangaris* en République Centrafricaine -, d'autre part de notre environnement national - opérations *Harpie* en Guyane et *Sentinelle* sur l'ensemble du territoire.

#### La Fédération et les Troupes de marine

Lancé il y a douze ans, le rapprochement organisé des anciens et des jeunes d'active au sein de la "famille des Troupes de marine", notamment à travers la **Carte du Marsouin/Bigor**, s'est peu à peu transformé jusqu'à aboutir en 2008, sous l'égide du général Lang, président de la Fédération, et du général Gérard, commandant l'EMSOME, à un véritable **partenariat Active / Anciens décliné jusqu'au niveau des amicales et des régiments** ; ce double dispositif donne aujourd'hui encore pleinement satisfaction comme on l'a vu ce matin lors de la réunion des présidents et délégués.

#### La carte du marsouin-bigor

Je viens de dire que l'appartenance à la famille TDM se manifestait notamment à travers l'adhésion à la Carte du Marsouin/Bigor. Examinons les situations respectives de l'active et des anciens dans cet engagement. A ce jour, **4661** marsouins et bigors d'active sur un effectif de **17.500** y adhèrent, soit **27 %**, tous grades confondus, avec une progression sur un an de **94** adhérents. A la date du 30 avril 2017, l'active - colos + non-colos - représente **4999** adhérents sur les **7442 recensés**.

De leur côté, les anciens sont **2443 à adhérer à la carte du marsouin-bigor**. Si l'on excepte les **200** officiers généraux en 2<sup>e</sup> section qui souscrivent, on compte **2243** adhérents anciens, soit **100 de plus que l'an dernier**.



En dépit de votre engagement dans l'amélioration de la situation, il y a encore un vigoureux effort à fournir pour marquer son appartenance à l'Arme et la soutenir. Je vous demande avec insistance de relayer cette demande auprès de vos amicalistes ! J'ai noté en particulier que certaines amicales n'avaient aucun adhérent à la carte du marsouin, pas même le président ! Il est vrai qu'un exemplaire gratuit de L'AOB est adressé à chaque amicale pour ses adhérents et, pour être certain de sa bonne distribution, il est expédié au domicile du président, mais il est bien entendu à la disposition de tous ! L'objectif fixé l'an dernier à vos associations demeure : dans les petites amicales (moins de 50 adhérents) faire adhérer au moins un amicaliste supplémentaire chaque année ; pour les autres : un amicaliste supplémentaire par tranche de 50 !

**Le partenariat Active / Anciens** se manifeste, comme vous le savez, à deux niveaux :

- celui de la Fédération et de l'État-major spécialisé sur l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME) dont le commandant est également le "Père de l'Arme". Logées toutes deux à la caserne Guynemer de Rueil-Malmaison, les deux organisations, l'une institutionnelle, l'EMSOME, l'autre associative, la FNAOM-ACTDM, s'efforcent d'entretenir un dialogue permanent sur tous les sujets d'intérêt commun relatifs à la Défense et au Rayonnement de l'arme, à la Solidarité et à l'entretien de la Mémoire. Ce dialogue, habituellement fructueux, a été plus délicat cette année en raison de divergences sur la place des associations, et notamment de la carte du marsouin et des publications, dans le dispositif TDM.
- celui des amicales de régiment et des régiments dont elles se réclament, niveau concret où peuvent se développer de nombreuses actions de partenariat dans tous les domaines et en particulier dans celui du soutien humain aux formations TDM. Je m'efforce, à chaque fois que j'ai l'occasion de m'adresser au personnel d'active – mais c'est de plus en plus rare -, je répète le message : **nous sommes, active et anciens, des partenaires solidaires au service des Troupes de marine et de la famille des TDM.**
- Les amicales d'anciens non seulement peuvent accepter mais doivent même susciter des adhésions individuelles de personnel d'active, notamment parmi le personnel officier, sous-officier ou EVAT, qui va quitter le régiment – et c'est de plus en plus fréquent car les statuts militaires de 2005 le permettent ; c'est même tout à fait souhaitable pour l'avenir des amicales, notamment pour les amicales territoriales, car le marsouin, bigor ou sapeur qui adhère en activité le restera à la retraite -. Une seule restriction : pour éviter toute confusion entre l'institutionnel et l'associatif, il n'est pas bon que le personnel d'active
- tienne des responsabilités de direction dans les amicales d'anciens.

### **Le devoir de mémoire**

Cette mission nous concerne tous, active et anciens, en particulier en cette période de commémorations ou d'anniversaires.

Les **actions de mémoire** de la Fédération se confondent naturellement avec celles qu'organise le Comité national des traditions des Troupes de marine que je préside également et qui tiendra son assemblée générale à Fréjus le 31 août prochain.

En-dehors de Bazeilles – rassemblement des TDM à Fréjus les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre et cérémonies en Belgique et à Bazeilles –Ardennes les 9 et 10 septembre - nous avons déjà eu cette année trois cérémonies nationales de Mémoire :

- Le 16 avril, la commémoration du centenaire des combats du Chemin des Dames de 1917 avec en particulier l'hommage national aux combattants de l'offensive Nivelle des 16 et 17 avril 1917, et à laquelle les coloniaux et les tirailleurs sénégalais ont payé un lourd tribut (40.000 coloniaux et 10.000 tirailleurs hors de combat en deux semaines !). J'ai participé quasiment seul parmi les présidents de grandes associations nationales à cette cérémonie à Cerny-en-Laonnois le dimanche de Pâques ;
- Le 20 mai, toujours au Chemin des Dames et à l'invitation du général d'Anselme, président de l'UNABCC, nous avons à la fois commémoré le premier engagement de chars français dans la Grande Guerre les 16 et 17 avril 1917 à Berry-au-Bac, et surtout l'attaque conjointe, contre le saillant de Laffaux les 5 et 6 mai 1917, des coloniaux et tirailleurs sénégalais du 1<sup>er</sup> CAC et des cuirassiers à pied de la division Brécard soutenue par des chars, dans la seconde offensive Nivelle;
- Ces manifestations de Mémoire des combats de 1917 furent également, pour nous, l'occasion de célébrer la journée du Soldat d'Outre-mer avec un premier dépôt de gerbe à la très belle stèle, rénovée par l'ANA RICM, marquant la victoire de la Malmaison du 23 octobre 1917, suivi de la cérémonie principale UNABCC – CNT des TDM au Moulin de Laffaux.

Par ailleurs, deux questions continuent à nous préoccuper, touchant à nos **musées de Bazeilles et de Fréjus** :

- à Bazeilles, le maire, soutenu par le Souvenir français, souhaiterait faire de sa ville un lieu de mémoire de la bataille de Sedan de 1870 ; notre Maison de la dernière Cartouche y tiendrait évidemment une place de choix dans un circuit de Mémoire du Sedanais ; la difficulté est de trouver les soutiens financiers d'une opération qui, si elle se faisait, serait conduite pour aboutir en 2020 à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire des combats de 1870 ;
- à Fréjus, dont le commandant de l'EMSOME a la tutelle du **musée des TDM**, il a été décidé, avec l'appui de la Fédération, du CNT et de l'AAMTDM, de répondre aux souhaits de nombre de visiteurs devenus plus exigeants :
  - en modernisant le musée existant pour mieux satisfaire les attentes des visiteurs ; c'est en cours grâce à l'engagement du conservateur, le LCL Roudier, et au soutien actif de l'AAMTDM présidée par le colonel Dutartre ;
  - en édifiant une emprise muséale supplémentaire de 430 m<sup>2</sup> sur la façade avant du musée actuel, pour pouvoir présenter des expositions temporaires dans de bonnes conditions et abriter, dans un bâtiment annexe, les réserves du musée (20.000 objets sont actuellement dispersés dans différents bâtiments du camp Le Cocq du 21<sup>e</sup> RIMa, inadaptés à leur bonne conservation).

Le projet devrait être relancé le 8 juin. L'ambition serait d'en inaugurer la réalisation en 2022 pour les 400 ans des TDM.

L'AAMTDM dispose, pour sa part, d'une réserve **de 540.000 €** qui financera les études préliminaires et le concours d'architectes. Dans cette perspective et avant le lancement de la souscription, je souhaiterais que chaque amicale ou association de la Fédération continue à mettre de côté, cette année comme en 2015 et 2016, 5 € par adhérent, pour cette grande opération.

- La **Journée d'hommage au Soldat d'Outre-Mer** a été célébrée exceptionnellement cette année, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 20 mai dernier, hors du cadre habituel du Jardin tropical du Bois de Vincennes.

## La solidarité et l'entraide

Financièrement, la solidarité a continué de se manifester concrètement au cours de l'année 2016 grâce au fonds d'entraide de la Fédération alimenté par le produit de la Carte du marsouin, grâce aussi aux divers dons de vos amicales que je remercie pour leur générosité.

Pour l'année civile 2016, **11.700 €** ont été consacrés par la Fédération à l'entraide au profit de l'Arme :

- **5.700 €** au bénéfice d'anciens ou de leurs veuves;
- **1000 €** versés via la CABAT et Terre-Fraternité pour la prothèse d'un ancien marsouin, grand blessé en OPEX ;
- **5.000 €** versés, par le canal de l'ADO, à **quatre familles de TDM tombés en OPEX**, pour l'éducation, la scolarisation ou l'insertion professionnelle de leurs enfants ;
- Par ailleurs, au titre du Conseil national pour les droits des « anciens tirailleurs », la fédération a récolté auprès de ses partenaires associatifs une somme de **14.000 €** que nos attachés de défense ont distribuée, comme chaque année, en « aide immédiate » - essentiellement sous forme de vivres et de médicaments – dans **10 pays africains et à Madagascar**.

Ce furent toutes des aides appréciées ; mais, avouez que c'est bien peu car, dans la conjoncture difficile que nous traversons, il y a forcément des détresses non décelées : des détresses morales bien sûr auxquelles vous devez être attentifs et qu'on ne peut déceler que par des contacts réguliers ; certains de vos adhérents ont peut-être simplement besoin d'une présence. Mais il y a aussi et sûrement des **détresses matérielles qu'il faut détecter et essayer de soulager**, même si ce sont des marsouins et bigors isolés, adhérents ou non à la carte du marsouin ou à vos amicales. Dans nos rangs au moins, tâchons de ne laisser personne sur le bord de la route, car **on peut toujours trouver de l'argent pour les aider!**

En regard, l'amicale des TDM de l'EMSOME – qui s'appelle désormais **Entraide Colo - RSTDM (Rayonnement, Solidarité des TDM)** verse trois ou quatre fois plus, mais elle bénéficie, outre de sa quote-part de la carte du marsouin, de la Tombola de Bazeilles. Pour 2017, cette tombola sera lancée à Fréjus le 1<sup>er</sup> septembre et le tirage aura lieu en principe le **13 novembre** à Rueil-Malmaison. Je vous invite d'ailleurs à faire bon accueil, le moment venu, aux personnes qui solliciteront votre contribution à ce devoir de solidarité TDM. N'hésitez pas, cet argent ne sera pas gaspillé !

## Nos engagements dans le monde combattant

Dans la continuité des années précédentes, nous nous sommes efforcés de soutenir, chaque fois que nous avons été sollicités, les actions du monde combattant. Pour ce qui concerne les **droits des anciens combattants**, plusieurs fédérations nationales œuvrent avec compétence et efficacité ; c'est le cas notamment de la Fédération nationale André-Maginot et de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête – l'UBFT - appelés couramment les « Gueules Cassées », pour les blessés des conflits du XXe siècle. Nous leur apportons notre soutien, notamment pour leur action en faveur des blessés anciens des guerres du XXe siècle : 39/45, Indochine et Algérie. Pour les blessés des 25 dernières années – en gros, ceux des OPEX, l'efficacité de l'action de la CABAT – cellule d'assistance aux blessés de l'armée de terre – soutenue par Terre-Fraternité et l'ADO, n'est plus à démontrer et suffit pour le moment.

Au plan institutionnel, nous relevions jusque-là d'un **Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire**. Aujourd'hui, avec le nouveau gouvernement, cette visibilité et cet appui surtout ont disparu ; de grandes associations ont protesté, mais il ne faut pas attendre d'évolution favorable avant les élections législatives et un éventuel remaniement ministériel.

Toujours est-il que nous travaillons en contact étroit avec la Direction du Patrimoine, de la Mémoire et des Archives (**DPMA**) du ministère de la défense, et plus particulièrement avec le **bureau de la vie associative et des cérémonies** pour les questions de subvention et d'organisation des manifestations de mémoire.

Avec **l'ONAC-VG**, les rapports sont très bons, même si cet organisme ne verse plus de subventions mais demande désormais de constituer des dossiers de demande d'aide individuelle en faveur des ayants-droit via les **directeurs départementaux devenus la source incontournable** de ces aides et que vous pouvez et devez donc solliciter directement pour secourir **les anciens combattants de vos amicales titulaires de la carte du combattant**.

Nous avons des relations suivies, franches et cordiales avec la Fédération nationale André Maginot (dont nous constituons le Groupement 200), ainsi qu'avec l'Union nationale des Combattants mais, de moins en moins, avec l'Union Fédérale. Maginot continue de nous apporter son soutien pour les cérémonies de Mémoire liées à la Grande Guerre comme pour nos vieux « tirailleurs ».

Nous sommes également membre actif du Conseil national exécutif des Anciens d'Indochine (CNEAI), de l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF) – qui conduit une action particulièrement efficace de sensibilisation aux problèmes de Défense - ainsi que du Cercle de défense des combattants d'Afrique du nord (CDC AFN), de la Flamme sous l'Arc de Triomphe et nous sommes par ailleurs en relations suivies avec le Souvenir Français présidé par le CGA Serge Barcellini.

Je m'arrête un instant sur le CDC AFN, qui milite, avec le soutien de l'ASAF, pour le **maintien du 5 décembre** comme date de Mémoire pour la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Nous appartenons également au Comité national d'Entente qui regroupe une cinquantaine d'associations patriotiques et d'anciens combattants et qui est présidé par la St-Cyrienne. Au sein de ce forum, il y a eu, des débats intéressants, parfois assez vifs concernant trois sujets principaux :

- les **droits des blessés anciens et récents** et de leurs ayants-droit qui ne bénéficieraient pas d'une égalité de traitement de la part de l'Etat ;
- La **carte OPEX 120 jours** – participation de 120 jours, consécutifs ou non, à une ou plusieurs OPEX sans distinction entre unités combattantes et non-combattantes - ; cette carte, en vigueur depuis 1<sup>er</sup> octobre 2015, offre les mêmes avantages (croix du combattant, retraite mutualiste, etc...) que la carte du combattant traditionnelle, attribuée aux AC des conflits antérieurs sur d'autres critères ;
- L'édification du **monument national aux Combattants des OPEX MPLF, dont le lancement du projet a eu lieu le 18 avril dernier** et qui sera situé à Paris dans le Parc André-Citroën, à 600 m du Polygone de la Défense de Balard.

Enfin, le Musée de l'Armée situé aux Invalides et alors placé sous l'autorité d'un marsouin, le général Baptiste, a sollicité la Fédération pour obtenir le prêt du tableau de la MDC de Bazeilles « **Combat à Balan ou La Dernière Cartouche** », qui appartient au CNT, pour une exposition qui se tient depuis le 13 avril jusqu'au 30 juillet, sur le thème « **France – Allemagne(s). 1870-1871 : la guerre, la Commune et les mémoires** ».

## La vie de la Fédération

**Le Conseil Fédéral** se renouvelle chaque année avec l'admission d'administrateurs volontaires, plus jeunes et plus diversifiés dans leur recrutement et disposés à consacrer trois ou quatre jours par an à la vie de notre Fédération.

Cette année, cinq postes d'administrateur sont soumis à renouvellement et tous les sortants étaient volontaires pour un nouveau mandat de trois ans. Aussi ai-je demandé à l'adc Galliot, en poste depuis dix-huit ans, de ne pas renouveler sa candidature et de laisser la place à un candidat plus jeune, ce qu'il a accepté et dont je le remercie vivement. Je souhaite en effet rajeunir nos instances fédérales et profiter du départ prochain de plusieurs d'entre eux – dont le vice-président et moi-même – pour faire entrer de nouvelles compétences. Vous aurez tout à l'heure à voter également pour cinq candidats nouveaux : le GCA Philippe Bonnet, les généraux Olivier Paulus et Nicolas Graff, le LCL **Jean-Philippe** Michel, nouveau président de l'Amicale métropolitaine du SMA et successeur de M. Génot, et M. Hodebourg qui préside l'amicale d'Isère et Savoie. Si vous les agréez, le prochain conseil fédéral comptera 22 administrateurs – dont 9 présidents d'amicale ou d'association - sur un maximum autorisé de 24 ; je garde les deux derniers postes libres pour une rotation nouvelle en 2018.

**Pour ce qui concerne les publications**, je suis toujours à la recherche de bonnes plumes pour le travail de rédaction et de contrôle des publications, et notamment de L'Ancre d'Or - Bazeilles. En 2014, j'avais pu mettre la main sur le cdt Hénaff, ici présent, qui me rend les plus grands services en assumant les rubriques nécrologie et vie des amicales et que je remercie une nouvelle fois pour la qualité et la rapidité de son travail au profit de notre revue. Mais cela ne suffit pas et un amateur de culture d'arme sachant écrire serait le bienvenu pour me remplacer.

Pour ce qui concerne **le fonctionnement de nos associations**, il me paraît souhaitable qu'à l'avenir, et selon les statuts de chacune d'entre elles, le nombre de mandats des responsables soit limité et que leur durée n'excède pas **neuf ou dix ans au total**, parce qu'au-delà on n'a plus guère d'idées neuves à proposer ; et surtout il devient difficile de renouveler le bureau des amicales, comme celui de la Fédération d'ailleurs, qui doivent continuer à jouer leur rôle moteur avec une représentation de toutes les générations de marsouins et de bigors. L'exemple de certaines amicales qui renouvellent leur bureau chaque année pour une plus grande souplesse de fonctionnement, est à méditer, notamment dans les amicales territoriales. Vous verrez tout à l'heure que le dicton « les amicales meurent avec leur président » s'est encore vérifié en 2016; j'en viens d'ailleurs à penser qu'une **limite d'âge à 75 ans** serait également un excellent critère et obligerait les bureaux à se renouveler plus fréquemment.

Sur ce chapitre, vous aurez à ratifier tout à l'heure l'affiliation de l'Association martiniquaise des anciens du SMA du président Lostau, ici présent, mais en revanche, la radiation de deux amicales : l'amicale des anciens du 22<sup>e</sup> de Marine du colonel (er) Blanchet, DCD l'an dernier, et l'Association franc-comtoise des AOM de M. Chevillard qui ne souhaite plus être affiliée à la Fédération.

## Nos relations avec les amicales et associations de la Fédération

La Fédération a des relations suivies avec une bonne soixantaine d'amicales et d'associations que vous représentez. De mon point de vue, elles sont excellentes. Je tiens à saluer tout particulièrement l'affiliation, année après année, des amicales du SMA grâce à l'action déterminée de M. Génot qui vient de quitter la présidence de

l'amicale métropolitaine du SMA et dont je salue l'engagement personnel au service de l'Arme, avec aussi le soutien indéfectible du général de Revel, COMSMA.

Par ailleurs, sans remettre en cause l'indépendance de chacune de vos associations, la Fédération encourage les synergies régionales comme les rapprochements avec les formations d'active, qui sont un signe de dynamisme et de solidarité, notamment pour donner de l'ampleur et du lustre aux cérémonies de Mémoire.

Pour tenir les présidents et leur bureau au courant de la vie de la Fédération et de l'environnement du monde combattant, le bureau de la Fédération utilise essentiellement la messagerie électronique et le site de la Fédération pour diffuser les informations ; ce sont désormais nos moyens de communication et d'échange privilégiés.

Avant de conclure, j'ouvre une parenthèse pour remercier les nombreux contributeurs que j'ai sollicités pour un dossier portant sur nos associations et amicales des TDM. J'avais promis que ce dossier figurerait dans le numéro de mai-juin de L'AOB, mais ce sera pour le numéro d'été. Le dossier de mai-juin portera sur *Barkhane* et ne devrait pas décevoir les lecteurs.

## Conclusion

Au terme de l'année 2016-2017, j'ai tenté de faire le point sur l'état de la Fédération après quatre années de présidence. Ce sera à vous de dire si j'ai rempli mon contrat avec une équipe restreinte mais qui s'investit beaucoup :

- Bien qu'il soit absent pour des raisons personnelles, je citerai le vice-président, le colonel André Ronde, qui me soutient avec beaucoup de fidélité ;
- le secrétaire et trésorier général, le lieutenant-colonel Christian Hocquet, le maître ès-Internet ;
- le cdt Hénaff, déjà cité pour son travail au profit de L'AOB ;
- le major Loison, « tour de contrôle » des propositions de décorations - il a monté plus d'une quarantaine de dossiers cette année et, je crois le savoir, en a encore une trentaine en instance !
- l'adjudant-chef Briand, à la fois trésorier de la fédération et gestionnaire sourcilieux des adhésions à la carte du marsouin – avec, à ses côtés, Mme Briand dont la présence discrète est essentielle au bon fonctionnement de la boutique de tradition,
- le LCL Marin pour ses coups de main dans la confection des cartes du marsouin-bigor -,
- Mme Loisel que vous connaissez bien et qui se situe à la croisée des communications de toutes sortes,
- l'adjudant-chef Armand, adjoint du chancelier et son représentant ici à Rueil,
- l'adjudant Weber dont je salue le travail mal connu : il est non seulement le porte-drapeau de la fédération, toujours disponible pour lever le pied, mais aussi le « sergent recruteur » de marsouins et de bigors parmi les élèves-sous-officiers de l'ENSOA de Saint-Maixent. Vétéran des sous-officiers sortis de cette école avec la 1<sup>re</sup> promotion en 1963, il est en quelque sorte leur parrain, présent à chaque baptême de promotion pour vanter les mérites de la Colo !

Je pense enfin que la Fédération est toujours porteuse d'un projet pour la "famille des Troupes de marine", non seulement au bénéfice des anciens – que je souhaite de plus en plus nombreux d'une part à venir nous rejoindre, d'autre part à prendre une adhésion à la carte du marsouin-bigor -, mais aussi pour nos jeunes camarades d'active que j'invite les amicales à recruter dans toutes les formations TDM et non-TDM de leur environnement

. Même si ces marsouins et bigors ne sont pas encore disponibles pour vous rejoindre ou pour prendre des responsabilités dans les bureaux, ce sont les futurs adhérents de vos amicales et associations pour que ...

... au nom de Dieu, vive la Coloniale !  
Le général de brigade (2S) Armel LE PORT  
Président de la Fédération

## Annexe 3

### Rapport financier 2016.

Le présent rapport a pour objet de présenter les comptes de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine pour l'exercice 2016.

Il propose successivement :

- le bilan au 31 décembre 2016, donnant la répartition de l'actif et du passif (annexe 3 - a1),
- le compte d'exploitation qui détaille les recettes et les dépenses de l'année 2016 (annexe 3 – a2),
- le compte solidarité 2016 (annexe 3 – a3)
- le budget prévisionnel pour l'année 2017 (annexe 3 – a4).

### 1 - Comptes 2016

#### 11- Le bilan 2016

Le bilan 2016 présente un solde positif de 4 685,84 €.

Il appelle les remarques suivantes. Le montant de la créance sur le CNT a été ramené à 16 709,50 € en prélevant sur le stock et au prix de vente, les cadeaux dont la Fédération a besoin.

La réserve solidarité est de 13 666,34 €.

#### 12 - Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation au 31 décembre 2016 présente un solde positif de 4 685 €.

A noter, en recettes, un solde de 100 039 € par rapport à un prévisionnel de 89 700 €. Cet écart positif est dû à un montant des subventions supérieur aux prévisions, en particulier de la région Champagne-Ardenne.

En dépenses, le dépassement est de l'ordre de 6000 €.

Cette dérive est à imputer aux postes : congrès du Puy en Velay, aide aux amicales et déplacements du porte-drapeau.

Le compte solidarité présentait une réserve de 13 666,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les recettes solidarité de l'exercice sont de 21 215,00 €.

11 700,00 € ont été consacrés aux actions de solidarité.

La réserve solidarité, au 31 décembre 2016 s'élevait à 23 181,34 €

Concernant l'aide aux amicales, 5 600,00 € y ont été consacrés.

### 2 - Budget 2017

Le budget prévisionnel 2017 a été bâti dans la même optique que ceux des deux années précédentes.

Le montant de 93 200,00 euros se décompose :

- Pour les recettes :

Subventions ministérielles et autres : 18 500 euros,

Solidarité de la famille TDM : 13 800 €

Soit : quote-part de la carte "Marsouin – Bigor" : 11 000 €, dons pour le solidarité : 2 500 €, divers : 300 €

Les autres recettes, pour 60 300 €, concernent les dons divers, la vente de médailles du Mérite colonial, les cotisations des amicales.

- Pour les dépenses :

Achat de fournitures pour 3 500 €, Services extérieurs 4 390 €,

Autres services extérieurs (frais liés aux conseil fédéraux en particulier et commission du mérite colonial, frais de déplacement, affranchissement, France télécom,...pour 23 850 €.

Salaires en charges pour 36 070 €

Le cœur de métier :

Solidarité de la famille TDM, aide aux amicales, différentes cérémonies (JSOM, Fréjus, Bazeilles, congrès), cotisations diverses (Maginot, La Flamme, etc.) Pour 24 010 €

Le compte Réserve solidarité présente un solde créditeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 23 181,34 €

Ce budget devrait pouvoir être soutenu, en maintenant l'effort de la maîtrise de certaines dépenses " Mission majeure" de la Fédération.



## Annexe 3- a1

<b>Bilan</b>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
<b>Libellés</b>		<b>Libellés</b>	
<b>Actifs immobilisés</b>	189 744,69 €	<b>Capitaux propres</b>	260 847,99 €
Placements BNP	100 380,16 €	Réserves	245 181,65 €
Placements Poste	89 354,53 €	Réserves Solidarité	13 666,34 €
		Réserves Amicales	2 000,00 €
<b>Actifs circulants</b>	597 412,30 €	<b>Provisions</b>	
Stock Mérite colo.	6 697,95 €		
Créance CNT	16 709,50 €	<b>Dettes</b>	521 623,16 €
Disponibilités	573 541,95 €	Prod. Const. d'avance	-3 000,00 €
Amort. du matériel	155,00 €	Dons extension musée	520 118,45 €
Produits à recevoir	296,87 €	Charges à payer	4 504,71 €
<b>Total Actif</b>	787 156,99 €	<b>Total Passif</b>	782 471,15 €
<b>Balance au 31 décembre 2016</b>			<b>4 685,84 €</b>

## Annexe 3- a2

<b>FNAOM - ACTDM Compte d'exploitation 2016</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Réalisé au 31 décembre 2016</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
<b>Solidarité</b>	21 215,00 €
<b>Aide immédiate</b>	3 000,00 €
<b>Subventions ministérielles et autres</b>	12 870,95 €
<b>Autres recettes</b>	62 721,50 €
<b>Produits financiers</b>	231,81 €
<b>Total Recettes</b>	100 039,26 €
<b><u>Dépenses</u></b>	
<b>Achats de fournitures</b>	-2 963,40 €
<b>Services extérieurs</b>	-4 045,65 €
<b>Autres services extérieurs</b>	-24 442,17 €
<b>Impôts &amp; Taxes</b>	-828,00 €
<b>Salaires &amp; charges</b>	-33 406,48 €
<b>Cœur de métier / Solidarité / Aide amicales</b>	-29 351,92 €
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	-315,80 €
<b>Total dépenses</b>	-95 353,42 €
<b><u>Compte d'exploitation</u></b>	<b>4 685,84 €</b>
<b>Solidarité Réserve 2015</b>	13 666,34 €
<b>Solidarité crédit</b>	21 215,00 €
<b>Solidarité débit</b>	-11 700,00 €
<b>Solde 2016</b>	<b>23 181,34 €</b>

## Annexe 3- a3

<b>Solidarité Famille TdM (FNAOM)</b> <b>(au profit principal mais non exclusif des Anciens)</b>		
Montants		Observations
Crédits	Débits	
<b>2016</b>		
<b>Fonds d'entraide "Marsouin - Bigor"</b>		
13 666,34 €		Réserve Solidarité 2015
21 215,00 €		Recettes pour la solidarité
		Carte Marsouin Bigor 1trim : 2 714,00 €
		Carte Marsouin Bigor 2trim : 2 604,00 €
		Carte Marsouin Bigor 3trim : 2 056,50 €
		Carte Marsouin Bigor 4trim : 2 862,50 €
		Dons pour la solidarité : 10 880,00 €
		Recettes diverses : 98,00 €
	11 700,00 €	Aides pour la solidarité
		Actions solidarité - Aides : 6 700,00 €
		Aide aux orphelins ADO : 5 000,00 €
9 515,00 €		Solde 2016
34 881,34 €	11 700,00 €	Réserve Solidarité
23 181,34 €		

## Annexe 3- a4

### Compte d'exploitation prévisionnel 2017

<b><u>Recettes</u></b>		
<b>Subventions</b>		18 500,00 €
Ministérielles, non ministérielles.		
<b>Solidarité famille TDM</b>		13 800,00 €
Recettes Carte Marsouin-Bigor		11 000,00 €
Dons pour la solidarité		2 500,00 €
Divers		300,00 €
<b>Autres recettes</b>		60 300,00 €
Dons divers, vente médailles Mérite colonial		
Quote-part de la carte Marsouin Bigor		
Cotisations amicales (2015 & 2016)		
Dons pour aide aux amicales		
<b>Produits financiers</b>		600,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>93 200,00 €</b>

<b><u>Dépenses</u></b>		
<b>Achats de fournitures</b>		-3 550,00 €
Matériels de bureau & informatique		
Consommables bureau & informatique, autres...		
<b>Services extérieurs</b>		-4 390,00 €
Location - maintenance Photocopieur		
Primes d'assurance, autres...		
<b>Autres services extérieurs</b>		-23 850,00 €
Frais (Conseils fédéraux - Commission Mérite colonial)		
Frais de déplacement - Repas Mess		
France télécom, Affranchissements, autres .....		
<b>Impôts &amp; Taxes</b>		-830,00 €
<b>Salaires &amp; charges</b>		-36 070,00 €
<b>Cœur de métier</b>		-24 010,00 €
Solidarité famille TDM, Aide aux amicales		
Cérémonies JSOM, Fréjus, Bazeilles, Congrès		
Frais de déplacement (Activités extérieures )		
Cotisations diverses (Maginot, La Flamme, etc ....)		
<b>Dépenses exceptionnelles</b>		-500,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>-93 200,00 €</b>



# Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929

Affiliée à la Fédération Nationale André-Maginot - Groupement N°200

N° 116-2017

Rueil-Malmaison, le 21 mars 2017

## **RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES 2016**

Ce jour, mardi 21 mars 2017 de 09h00 à 12h00, sont réunis au siège de la Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine, Caserne Guynemer, 2 rue Charles-Axel Guillaumot à Rueil-Malmaison (92500),

M. Marcel Dartinet, vérificateur, en présence du Lt-colonel Christian Hocquet, trésorier général et de l'adjudant-chef (er) Christian Briand, trésorier.

J'ai eu accès à toutes les pièces comptables et registres et signalé leur très bonne tenue.  
J'ai vérifié par sondage, les différentes écritures des dépenses et recettes afin d'enregistrer leur concordance avec les écritures du journal et des pièces justificatives.  
Les comptes courants BNP et La Banque postale sont bien tenus et approvisionnés, pas de découverts.

J'ai procédé au recouplement des placements BNP et La Banque postale qui s'élèvent à 189 744,69 €

Nous enregistrons la similitude absolue avec les dits documents.

L'exercice 2016, avec un solde positif de 4 685,84 € paraît excellent.

Considérant en conclusion la régularité des pièces comptables présentées par le trésorier, Précisant qu'aucune remarque de fond n'a été prononcée, je propose, en ma qualité de vérificateur, aux membres de l'assemblée générale 2017, de donner quitus de la gestion comptable de l'exercice budgétaire 2016 au trésorier.

Je remercie les divers détenteurs de l'établissement des comptes pour leur avoir facilité la tâche des contrôles effectués.

M. Marcel Dartinet  
Vérificateur

## Annexe 5

### Carte du marsouin - bigor

Evolution du nombre d'adhésions sur l'année 2016							
	ENTRE les N° 409 et 410	ENTRE les N° 410 et 411	ENTRE les N° 411 et 412	ENTRE les N° 412 et 413	ENTRE les N° 413 et 414	ENTRE les N° 414 et 415	
<b>GAINS</b>	620	380	324	203	130	159	1816
<b>PERTES</b>	303	264	142	71	156	315	1251
<b>TOTAL</b>	317	116	182	132	-26	-156	
							<b>3067</b>
							<b>BILAN 565</b>

Evolution du nombre d'adhérents - 2017							
	ENTRE les N° 415 et 416	ENTRE les N° 416 et 417	ENTRE les N° 417 et 418	ENTRE les N° 418 et 419	ENTRE les N° 419 et 420	ENTRE les N° 420 et 421	
<b>GAINS</b>	625	370	148				1143
<b>PERTES</b>	481	331	319				1131
<b>TOTAL</b>	144	39	-171				
							<b>2274</b>
							<b>BILAN 12</b>

Régiments et formations "colo"	3571	47,98%
Individuels hors formation "colo"	1090	14,65%
<b>Total "colo"</b>	<b>4661</b>	<b>62,63%</b>
Abonnés non "colo"	338	4,54%
<b>Total en activité</b>	<b>4999</b>	<b>67,17%</b>
<b>Total des "non activité"</b>	<b>2443</b>	<b>32,83%</b>
Total des payants	7442	
Total des gratuits	338	
Routage n° 417 (fin avril 2017)	7780	

	2016						
	AOB	ALMANACH	MUSEE	ENTRAIDE	CNT	FNAOM	TOTAL
1 <sup>er</sup> Trimestre	50 530,00	7 010,00	23 087,00	5 428,00	4 791,00	6 638,00	97 484,00
2 <sup>e</sup> Trimestre	39 268,00	7 610,00	18 727,00	5 208,00	5 303,00	7 228,00	83 344,00
3 <sup>e</sup> Trimestre	29 234,00	6 030,00	14 127,00	4 113,00	4 188,00	5 796,00	63 488,00
4 <sup>e</sup> Trimestre	40 896,00	8 190,00	19 770,00	5 725,00	5 668,00	7 962,00	88 211,00
2016	159 928,00	28 840,00	75 711,00	20 474,00	19 950,00	27 624,00	332 527,00
%	48,09%	8,67%	22,77%	6,16%	6,00%	8,31%	100,00%

## Annexe 6

# FICHE CHANCELLERIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAOM/ACTDM DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2017

### MÉRITE COLONIAL

Médaille de société créée en 1949

Deux échelons : NORMAL

EXCEPTIONNEL

- Il sera établi deux imprimés distincts pour chaque échelon, ils devront être remplis dans leur intégralité surtout la date de prise de rang de l'échelon précédent pour une proposition à l'échelon exceptionnel.

- L'avis du président d'association doit être clair et concis (10 à 12 lignes). Il est inutile de faire un rapport et de retracer la carrière de l'intéressé comme un état-signalétique et des services.

- Ne pas s'engager sur l'attribution du mérite colonial envers un postulant avant la tenue de la commission annuelle et bien sûr sa diffusion officielle.

- L'attribution du Mérite Colonial n'a pas d'incidence sur la candidature ou l'attribution d'un ordre national ou d'une décoration telle que la médaille militaire, les Palmes académiques, les Arts et lettres, la Jeunesse des sports et de l'engagement associatif, le Mérite agricole...

### PROJET DE MÉDAILLE DES TDM

Proposition de deux versions : une en ARGENT et l'autre en OR

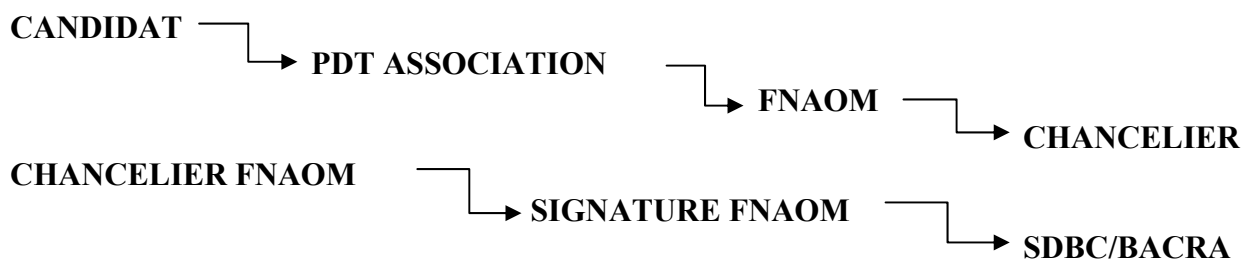
### CIRCUIT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE DÉCORATION (LH, MM, ONM)

1) Dossier complet du candidat envoyé par le Pdt de l'association.

2) Réception à la FNAOM

3) Instruction du dossier par le chancelier de la FNAOM et signature du Général

4) Transmission du dossier à la SDBC / BACRA



Tout dossier incomplet n'est pas traité et renvoyé à l'association = perte de temps et d'énergie.

### CONDITIONS

Élément de langage : Un **Fait de Guerre** (FG) est une citation individuelle avec croix ou une blessure de guerre homologuée.

- a) CH/LH : 1 FG pour les officiers  
1 FG pour le personnel 39/45 sans MM  
MM + 2 FG pour le personnel non officier (Indochine, Algérie) non titulaire de l'ONM  
3 FG + MM pour les autres conflits (opex)

b) OFF/LH : 5 FG

c) MM : 1 FG

d)CH/ONM : 15 ans de MM avec activités active et réserve postérieures.  
Minimum 15 ans d'activités associatives voire plutôt 30 ans.  
Porte-drapeau : minimum 20 ans

e)OFF/ONM : Faits nouveaux depuis la nomination de CH

- Le personnel détenteur d'un grade dans l'Ordre National du Mérite n'est pas considéré, en principe, comme un candidat utilement proposable pour la Légion d'honneur, car ses services seraient "déjà récompensés" par l'attribution de l'ONM.
- La citation obtenue avec attribution de la médaille d'or de la défense nationale ne constitue pas, à ce jour, un fait de guerre. C'est une citation sans croix...
- Ces conditions sont valables, bien entendu, pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active et qui concourt au titre du ministère de la défense (ministère des armées).

### **DIVERS**

- Différents canaux de proposition existent, Préfecture via l'ONAC, députés, élus, CAPM, SNEMM, Grande Chancellerie, etc. Il n'y a aucune plus valu à effectuer plusieurs dossiers de candidature par les différents canaux existant. C'est inutile et voire défavorable pour le candidat. A savoir que tout dossier arrive au final au même endroit : à la SDBC/BACRA.

- Concernant l'ONAC local : il faut privilégier d'excellentes relations avec le directeur et le personnel de cet organisme. Il en va de la crédibilité de vos associations, de l'établissement de vos divers dossiers, etc.... Vous pouvez également être membre des différentes commissions départementales (commission solidarité, commission porte-drapeau, etc....).

- Toute décoration fait l'objet d'une enquête de moralité..... (Gendarmerie, police, renseignements généraux). Les résultats de ces enquêtes ne sont pas et jamais communiqués.

- Beaucoup d'anciens ne connaissent pas leurs droits en matière de décorations, soit par méconnaissance, par ignorance ou par refus : MM, CCV.....C'est à vous, les présidents d'associations de contrôler les droits de vos adhérents et de les aider dans leurs démarches en vue d'une éventuelle attribution de décoration telle que :

- la croix du combattant,
- le titre de reconnaissance de la nation,
- la croix du combattant volontaire avec les différentes barrettes.
- etc....

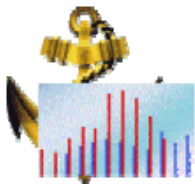


Projet de "Médaille du Mérite associatif des TDM"



## Annexe 7

Site internet de la FNAOM – ACTDM : [www.troupesdemarine-ancredor.org](http://www.troupesdemarine-ancredor.org)



- Nombre d'accès au site et de consultations de "Documents de mémoire" au 31 mai 2017 :
  - **138 198** visiteurs (depuis octobre 2011).
  - **104 356** consultations des documents de mémoire (depuis mars 2012).
  
- Origine des documents de mémoire :

- L'Ancre d'Or - Bazeilles	25	}	184
- Revue des Troupes coloniales	18		
- Tropiques	52		
- Hommes et Destins	13		
- Autres archives	56		
- Documents officiels (anciens)	2		
- Héraldique - Insignes	18		
  
- **185** vidéos proposées sur le site, sur "Dailymotion" et "Youtube". Plus de **500 000** visionnages.
- **4500** destinataires de "flash-info" et autres e-mails d'informations. (hors intradef).

**CAISSE D'ÉPARGNE**  
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



Je Paie En Ligne...

1, 2, 3, Remplissez, Vérifiez, Payez !



Je règle mes achats à la boutique tradition

CNT TDM  
2 RUE CHARLES AXEL GUILLAUMOT  
92500 RUEIL MALMAISON  
[Envoyer un e-mail](#)

**Etape 1 - Vos références et votre identité**

**Champs obligatoires**

Montant à régler  €

Nom

Prénom

E-mail

E-mail (Confirmation)

Téléphone

Adresse

Code postal

Ville

J'accepte les [conditions d'utilisation](#)

**Champs facultatifs**

Carte du Marsouin n° :

Message d'accompagnement

**Valider**



Je règle mes achats à la boutique tradition

CNT TDM  
2 RUE CHARLES AXEL GUILLAUMOT  
92500 RUEIL MALMAISON  
[Envoyer un e-mail](#)



Adhésion à la carte "Marsouin - Bigor"  
et abonnement à l'Ancre d'or - Bazeilles

Adhérent : 32 €  
Soutien : 60 €  
Bienfaiteur : 100 € et plus

MARSOUIN-AOB  
2 rue Charles - Axel Guillaumot  
92500 RUEIL MALMAISON  
[Envoyer un e-mail](#)



Extension et modernisation du musée des Troupes de  
marine de Fréjus.

Je soutiens et j'aide le musée des TDM en faisant un don.

Musée-TDM  
2 rue Charles - Axel Guillaumot  
92500 RUEIL MALMAISON  
Tél. : +33147165737  
[Envoyer un e-mail](#)



Votre demande de paiement a été enregistrée avec succès.

#### Détails du paiement

BOUTIQUE : [jepaieenligne](#)

Adresse URL : <http://www.jepaieenligne.systempay.fr>

Identifiant du marchand : 68790682

Numéro de transaction : 911685



**CARTE BANCAIRE VADS : 50,00 EUR**

Date / Heure : 27-05-2016 / 10:37:06 (GMT+2)

Numéro de contrat : 8800763 001

Numéro d'autorisation : 3fcb7f

N° Transaction CB : 226081

Numéro de carte : XXXXXXXXXXXX0000

Certificat 3D Secure : Q2F2dkNhdnZDYXZ2Q2F2dkNhdnY=



[Retourner à la boutique](#)



Verified by  
**VISA**

**MasterCard.**  
SecureCode.

**Composition du conseil fédéral 2017 – 2018  
et composition provisoire du bureau**

Membres d'honneur : général NOËL DU PAYRAT  
général LEMOINE  
général FRUCHARD  
général LE PICHON  
général LANG  
général COLLIGNON

\*\*\*\*\*

Bureau

Président : général LE PORT  
Premier vice-président : colonel RONDE  
Secrétaire et trésorier général : lieutenant-colonel HOCQUET  
Trésorier : adjudant-chef BRIAND  
Chancelier : major LOISON  
Officier en charge des publications : chef de bataillon HENAFF  
Officier en charge du site de la FNAOM : lieutenant-colonel HOCQUET  
Officier logistique : adjudant-chef ARMAND

Administrateurs : général BONNET  
général PAULUS  
général GRAFF  
colonel ARTUR  
commissaire-colonel ROSSI  
lieutenant-colonel JOLIVOT  
lieutenant-colonel MICHEL  
adjudant-chef DAUMAS  
adjudant-chef MORIZOT  
adjudant ROUSSEL  
adjudant WEBER  
monsieur GÉNOT  
monsieur HODEBOURG  
monsieur NGUYEN  
monsieur SILDILLIA

\*\*\*\*\*

## Annexe 9

# Orientations de la Fédération à destination des amicales et associations pour 2017-2018

Je vous confirme, en les actualisant, les orientations 2016-2017 :

- développer le partenariat Active / Anciens ;
- satisfaire les droits à reconnaissance des anciens qui ont acquis des mérites ;
- satisfaire les droits à réparation des blessés et assimilés ;
- faire effort sur la carte du marsouin-bigor ;
- rechercher les marsouins et bigors, adhérents et non-adhérents, en difficulté pour leur venir en aide ;
- prévoir votre contribution associative et individuelle aux musées ;
- communiquer à la Fédération vos effectifs réels pour marquer son poids dans les instances nationales ;
- Mémoire : participer aux cérémonies de l'Arme à Fréjus et/ou à Bazeilles et dans vos associations ;
- fournir à la fédération pour L'Ancre d'Or – Bazeilles des articles sur vos activités marquantes ;
- préparer votre participation au congrès de la FNAOM qui se tiendra à Etretat en 2018.

### 1. Le partenariat Active / Anciens

- entre les régiments et leur amicale,
- entre les amicales territoriales (ou assimilées) et les formations TDM les plus proches ; à défaut en se ressourçant chaque année au Rassemblement TDM de Fréjus (31 août-1<sup>er</sup> septembre 2017) et/ou lors du Pèlerinage de Bazeilles (cette année, les 9 et 10 septembre 2017).

### 2. Droits à reconnaissance des services rendus en activité, dans la réserve et/ou au sein des associations grâce à trois moyens :

- les décorations officielles pour services rendus en activité, dans la réserve et/ou dans les associations (Légion d'honneur, Médaille militaire et Ordre national du Mérite, accessoirement Médaille de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative).

A la FNAOM, ce dossier est suivi par le major Loison, chancelier, et l'adc (er) Armand, son adjoint.

- le Mérite colonial récompense chaque année les mérites acquis au sein de vos amicales et associations, au service de la Fédération, du CNT et, plus largement, des Troupes de marine. Il peut exceptionnellement servir à remercier des personnes qui ont rendu des services éminents aux amicales ou aux TDM.

Le Mérite colonial comporte deux échelons : normal et exceptionnel. Pour tous renseignements, s'adresser au chancelier ou à Mme Loisel, secrétaire de la Fédération au

01 47 16 57 36 ou à [fedetdm@orange.fr](mailto:fedetdm@orange.fr)

- Par ailleurs, a été décidé la création d'une **médaille du mérite associatif des TDM** pour permettre aux présidents d'amicales et d'associations de la Fédération de manifester leur reconnaissance aux adhérents et non-adhérents ainsi qu'aux

personnalités extérieures qui ont rendu ou rendent ponctuellement des services appréciés aux associations.

NB : *Les modalités de mise en place de cette distinction seront fixées prochainement.*

3. Droit à réparation des anciens de l'Arme, affectés dans leur chair ou dans leur psychisme
  - leur correspondant normal est le directeur départemental de l'ONAC-VG ;
  - exceptionnellement, la Fédération peut aider à orienter les dossiers vers l'ONAC-VG ou encore vers la Commission des droits de la Fédération nationale André-Maginot (FNAM) qui dispose d'experts juridiques ;
  - Rappel : les droits des blessés sont inaliénables ; on peut donc les faire valoir à tout moment de l'existence.

#### 4. Carte du marsouin-bigor

- **carte d'identité et de solidarité des Troupes de marine**, elle est le soutien de l'ensemble des activités des TDM - Active et Anciens - : confection de L'AOB et de l'Almanach du marsouin, soutien aux musées de Fréjus et de Bazeilles, soutien de l'action de la Fédération et du CNT et **entraide** ;
- l'AG de 2016 avait voté une adhésion payante par amicale ; cet effort doit être poursuivi pour les amicales qui n'ont pas encore souscrit ;
- chaque amicale ou association s'engage à faire un (ou plusieurs) adhérent(s) supplémentaire(s) chaque année, en fonction de ses effectifs.

Objectif 2017-2018 : un adhérent par amicale (amicale de moins de 50 adhérents) et un adhérent par tranche de 50 pour les autres) ;

- le site internet de la FNAOM permet le paiement sécurisé de l'adhésion (ou de son renouvellement) ;
- toutes les adhésions (simple, soutien et bienfaiteur) bénéficient d'un reçu fiscal.

#### 5. Soutien au musée des TDM de Fréjus

- le dossier de réhabilitation-extension du musée de Fréjus vient d'être remis en chantier. Une souscription devrait être lancée prochainement pour compléter les fonds d'Etat, les fonds associatifs alimentés par la carte du marsouin, les dons individuels (possibles en ligne) et le mécénat.
- à ce jour, les fonds associatifs sécurisés par la FNAOM se montent à 540 000 € ; il faut doubler, voire tripler ce capital pour atteindre un objectif ambitieux mais réalisable ;
- objectif : un musée rénové et moderne en 2022 pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la création des « Compagnies de la Mer ».

## 6. Effectifs des amicales et associations

- Pour marquer l'importance de notre Fédération auprès des instances nationales (ministère des Armées et organisme en charge des anciens combattants), la fédération a besoin de connaître les effectifs réels (cotisants + non cotisants) de ses 82 amicales et associations.
- De même, les amicales qui adhèrent à la FNAM (Fédération nationale André-Maginot) à travers la FNAOM – Groupement 200, doivent fournir leurs effectifs d'anciens combattants et assimilés. Pour tout renseignement à ce sujet, prendre contact avec Mme Loisel, secrétaire de la Fédération (tél : 01 47 16 57 36 ou [fedetdm@orange.fr](mailto:fedetdm@orange.fr))
- NB : *pour les amicales qui n'ont pas encore fournis ces renseignements, je les demande pour le 30 septembre prochain.*

## 7. Cotisation des amicales et associations à la Fédération :

- la cotisation due par les amicales et associations à la Fédération est de 4 € par adhérent cotisant. Si vous avez des adhésions de couple, il n'y a pas de cotisation due pour le conjoint.

## 8. Entraide

- La FNAOM peut aider les amicales à secourir les adhérents et non-adhérents marsouins et bigors dans la difficulté. N'hésitez pas à la solliciter !
- Les capacités de mobilisation des fonds par la Fédération au profit de vos adhérents pourraient être doublées.

## 9. L'AOB

- Vous avez eu une activité intéressante qui a mobilisé vos adhérents ; n'hésitez pas à en faire part à la Fédération pour L'AOB : article court avec une ou deux belles photos, prise(s) avec un bon appareil photo et en haute définition – au moins 1 Mo – pour pouvoir être reproduite(s) correctement dans la revue.

## 10. Congrès 2018

- Le major Baillard, organisateur du congrès 2018 (31 mai – 3 juin) au pays du général de Vassoigne à Etrétat, va demander de se pré - inscrire à partir de la rentrée prochaine.

## Annexe 10

### Allocution du COMEMSOME à l'assemblée générale de la FNAOM-ACTDM du 1<sup>er</sup> juin 2017

- Monsieur le président de la fédération nationale des anciens d'outremer et des anciens combattants des troupes de marine,
- Mesdames et Messieurs les administrateurs,
- Monsieur le président de l'association des amis du musée des troupes de marine,
- Monsieur le directeur du musée et président de l'entraide colo,
- Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des associations membres de la fédération,

Je vous remercie de me donner l'opportunité de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de votre assemblée générale au titre de père de l'arme des troupes de marine, mais aussi au titre de commandant de l'EMSOME qui héberge le siège de la fédération.

C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être parmi vous car je n'ai pas souvent l'occasion d'être en contact direct et cela me permet de concrétiser la relation franche et directe que j'ai pratiquement au jour le jour avec votre président, le général Le Port. Dans notre engagement des uns et des autres, nous faisons vivre la famille coloniale, composée de l'active, de la réserve et des associations, où les anciens occupent une grande place, et je veux rendre hommage à votre président qui porte la lourde charge de cette interface depuis de très nombreuses années avec une abnégation admirable.

Si vous me le permettez, je vais commencer par dire deux mots sur l'évolution de l'EMSOME, puis je vous présenterai mon évaluation de la situation de l'arme des troupes de marine au sein de l'armée de Terre et j'en déduirai mes objectifs de père de l'arme pour les deux années qui viennent.

#### 1. Point sur l'évolution de l'EMSOME

- Tout d'abord donc, un point sur l'évolution de l'EMSOME.
- Comme vous le savez, l'EMSOME est en pleine évolution. D'école militaire, l'EMSOME s'est transformé en état-major reprenant d'une certaine manière l'ancienne mission du CORTOME. Il est placé sous la responsabilité du commandant des forces terrestres qui joue désormais un rôle équivalent à celui du GMP commandant de la RTIDF à l'époque du CORTOME. Les effectifs sont passés de 35 à 44. Ce n'est pas énorme, c'est même très nettement insuffisant si on veut faire tout ce que faisait le CORTOME. Mais ce n'est pas le but à ce stade et c'est un bon début de remontée en puissance.
- Après une phase de réductions drastiques des effectifs, avec même une forte hypothèse de disparition totale de l'EMSOME il y a seulement quelques années, la remontée en puissance et l'orientation « opérationnelle » du nouvel état-major EMSOME-CORTOME marque le grand retour de l'arme des troupes de marine « référent de l'outremer et de l'étranger » au sein de l'armée de terre et des forces armées. Il faut capitaliser sur ce mouvement, avec l'appui de celui qui l'a décidé, le CEMAT.
- C'est ainsi que le CEMAT a également décidé de confier à l'EMSOME la mise sur pied d'un nouveau commandement de l'assistance militaire opérationnelle de l'armée de Terre, le COM AMO-Terre, qui sera à la fois indépendant et lié à l'EMSOME. Cela constitue une belle opportunité de renforcer la légitimité et l'expertise de l'EMSOME.
- Ces évolutions sont très positives et nous devons absolument réussir et relever tous les défis en sachant mettre les priorités là où elles doivent être. Toutefois, il faut bien reconnaître que ces nouvelles missions portent un risque important de dilution du rôle de la maison mère des TDM. L'état-major est fortement sollicité par les nouvelles missions et je n'ai plus autant de temps à consacrer à mon rôle de père de l'arme que n'en avait mon prédécesseur.
- C'est pourquoi je vous lance un appel solennel à m'aider à trouver de la ressource humaine comme on dit aujourd'hui ou tout simplement des volontaires, pour être plus clair, pour participer bénévolement, éventuellement sous contrat de réserve ESR, à divers groupes de travail de communication, site Internet, Facebook, ou à des expertises de condition du personnel, montages d'activités de rayonnement des TDM, etc.

#### 2. Evaluation de la situation de l'arme des troupes de marine au sein de l'armée de Terre

- J'en viens à mon évaluation de la situation de l'arme des troupes de marine au sein de l'armée de Terre.



- Comme je vous l'ai dit, la nouvelle mission de l'EMSOME ne me laisse qu'assez peu de temps pour aller voir les régiments TDM de métropole. Toutefois, mes entretiens avec les chefs de corps, avec les présidents de catégorie et avec nos marsouins et bigors de tous grades, notamment lors des tables rondes, me permettent de recevoir les avis des uns et des autres et de me faire une assez bonne idée des aspirations et des inquiétudes du personnel d'active et de réserve de l'arme.
- Je perçois toujours une forte inquiétude qui persiste sur l'existence de l'arme, ses spécificités, notamment en ce qui concerne le service outremer, et son avenir. Nos marsouins et bigors de tous grades ont besoin d'être rassurés sur la pérennité de l'arme et la priorité du tour de service hors métropole qui est donnée au personnel des TDM par la DRHAT. Nous ne reviendrons pas sur la gestion par compétence qui amène de très nombreux personnels non-TDM à participer au tour outremer par volontariat. Cela permet d'ouvrir l'OME à toutes les armes. Mais la DRHAT ne pourrait pas assurer le PAM hors métropole sans les TDM et notre expertise est reconnue par tous, bien au-delà de l'armée de Terre, notamment en ce qui concerne la préparation et la connaissance des milieux physique et humain. Nos meilleurs défenseurs dans ce domaine sont les commandants interarmées, COMSUP, COMFOR, COMELEF.
- Je ressens également le besoin de renforcer la cohésion des TDM. Les jeunes marsouins sont prêts à s'engager davantage dans le collectif tout en étant relativement méfiants, voire critiques sur l'action collective et n'accordent pas leur adhésion naturellement. Ils sont moins enclins que les générations précédentes à participer à une action de groupe sans incitation personnelle. Ils ne font pas les choses parce que ça se fait comme ça, mais parce qu'ils l'ont décidé et ils ne se sentent pas liés par leur groupe.
- Par ailleurs, il y a une grande diversité des cultures régimentaires et des spécialités avec parfois une compréhension différente de ce que sont les TDM. Il faut réussir à réunir toutes ces aspirations.
- Il y a un décalage entre le sentiment des marsouins et bigors et la réalité. Je dirais que ça ne va pas très bien, mais tout de même que ça va quand même mieux que chez la plupart des autres.
- Les troupes de marine ont conservé de très nombreux régiments et ont été relativement épargnées par les dissolutions. Les TDM représentent environ 25% des effectifs de l'armée de Terre.
- Nous sommes jalouxés dans bien des domaines et il suffit de considérer le nombre de généraux issus des TDM ou le rang de sortie d'école des lieutenants choisissant les TDM pour s'apercevoir que l'arme ne va pas si mal que ça.
- Parfois, on m'oppose que la légion étrangère a créé un régiment quand nous avons supprimé le 1<sup>er</sup> RAMa. En fait, la création de la 13<sup>e</sup> DBLE au Larzac compense sa disparition de Djibouti, puis des Emirats Arabes Unis, qui est très mal vécue par nos camarades légionnaires. L'armée de Terre ne pouvait pas se passer du potentiel de recrutement que représente la légion. De plus, la remontée des effectifs est une réalité dans les TDM avec la création d'une compagnie par régiment de mêlée.
- Les troupes de marine sont fortement engagées en opération, sur le territoire national et en OPEX. De très nombreuses unités ont connu l'expérience du feu et se préparent au combat dans cette perspective très concrète des blessés et tués. Beaucoup de jeunes et de cadres sont soumis à des syndromes post-traumatiques. C'est pourquoi les chefs de corps et les présidents ne cessent de me demander de renforcer l'entraide Colo.

### 3. Mes objectifs de père de l'arme pour les deux années qui viennent

- J'en viens à mes objectifs de père de l'arme pour les deux années qui viennent.
- Tout d'abord je dois retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir assumer l'ensemble des responsabilités de l'EMSOME tout en augmentant le rayonnement et la cohésion de l'arme. Pour cela, nous devons nous regrouper à l'Ecole Militaire dans l'année qui vient et réorganiser les divisions pour partager l'expertise et gagner en efficacité. Nous devons continuer à faire valoir la plus-value de l'EMSOME pour obtenir quelques postes supplémentaires. Ainsi avons-nous déjà obtenu la création d'un poste de chef d'état-major. La remontée des effectifs de l'EMSOME doit nous permettre de gagner en visibilité et en capacité d'action.
- Mon premier objectif est de renforcer considérablement l'adhésion des marsouins et bigors à leur arme, donc à la carte du marsouin-bigor. Certains se plaignent du manque de reconnaissance de l'arme mais ne sont pas capables de payer 32 euros pour « faire partie de la famille ». Il faut marquer la cohésion de l'arme par une dynamique collective d'adhésion à la carte du marsouin-bigor.

- Pour cela, j'ai proposé au conseil national des traditions de revoir les statuts du CNT et de la carte du marsouin-bigor pour associer davantage des représentants des corps. Les jeunes doivent avoir le sentiment qu'ils sont entendus, considérés, pris en compte, sinon ils n'adhèrent pas. Il faut également une action de tous les cadres, des officiers généraux aux cadres de contact, pour montrer l'exemple et encourager l'adhésion. J'ai demandé aux chefs de corps de mener une action en ce sens. Beaucoup me répondent très positivement, mais eux-mêmes ne sont qu'un maillon de la chaîne. Il faut réussir à faire bouger tout le monde en même temps.
- C'est pourquoi j'ai créé un comité de la carte du marsouin-bigor qui s'est réuni pour la première fois les 22 et 23 mai derniers. Pratiquement tous les régiments étaient représentés, soit par un président de catégorie, soit par un volontaire quel qu'il soit, de caporal-chef à commandant en second du régiment. Le comité a élaboré de nombreuses propositions, dont certaines peuvent être concrétisées par l'EMSOME, notamment en ce qui concerne l'Entraide Colo qui les motive énormément. La plupart des propositions devra faire l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre de la convention de la carte du marsouin, ou avec le CNT.
- Mon deuxième objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de rayonnement et d'influence des troupes de marine, à la fois vers l'extérieur des TDM et vers l'intérieur. Vers l'extérieur pour pérenniser la reconnaissance de l'expertise de l'arme, de son rôle essentiel pour la qualité de l'armée de Terre et de sa haute valeur opérationnelle. Vers l'intérieur, pour redonner de la fierté à nos marsouins et bigor. Pour leur rappeler que, quels que soient les difficultés, on est mieux dans les troupes de marine que dans bien d'autres armes.
- Dans ce cadre, à la traditionnelle la journée des notables regroupant les colonels et généraux, se sont ajoutés des petits-déjeuners des colonels et des généraux et, plus généralement, le renforcement du réseau des cadres TDM.
- J'ai également créé avec l'accord du CEMAT le conseil des sages des TDM, composé des généraux d'active issus des TDM, dont le rôle sera de m'aider à faire des choix stratégiques pour le futur des TDM et de renforcer l'influence de l'arme dans tous les domaines. De très nombreux généraux y participent et soutiennent cette initiative. Le premier conseil des sages s'est réuni le 5 mai. Le prochain se tiendra en septembre et aura pour objectif de se pencher sur les postes d'influence.
- Mon troisième objectif est de préparer les activités des quatre cents ans des TDM en 2022 et de mettre sur les rails avec l'AAMTDM, la FNAOM-ACTDM et le CNT le projet phare de l'agrandissement du musée des TDM. Il y a beaucoup à faire et le sujet est complexe. Les responsabilités sont partagées, y compris au sein du ministère, ce qui complique grandement le projet.
- Dans un contexte où beaucoup de décisions n'appartiennent plus au CEMAT mais au SGA ou à ses services, nous devons surveiller que le projet « musée » et son million d'euros ne disparaissent pas des schémas directeurs de l'infrastructure et autres plans de financement. Le CEMAT a réaffirmé son engagement à nous soutenir dans cette démarche et l'a écrit au SGA à la suite de l'entretien des généraux Le Port et Lang avec monsieur Baudin. Cela a permis de débloquer le sujet au niveau du ministère et le service d'infrastructure de la défense a planifié la revue de programme pour le 8 juin prochain. Cela nous permettra de progresser à nouveau et de monter des dossiers de financement pour les collectivités et d'organiser le mécénat. Il y a beaucoup à faire et nous manquons de main d'œuvre.
- Je terminerai avec un petit mot sur le rassemblement national annuel de Bazeilles à Fréjus.
- Vous savez que l'attentat du 14 juillet m'a contraint l'an dernier à revoir le format de la cérémonie et à annuler le repas de la famille coloniale. Plusieurs milliers de soldats avaient été rappelés de permission, dont un grand nombre de troupes de marine, et les régiments de pouvaient plus fournir la facture nécessaire en hommes pour monter les gradins et les tentes de la cérémonie et du repas.
- La cérémonie regroupée avec le concert aux arènes a été très appréciée du personnel d'active et, me semble-t-il, de la grande majorité des spectateurs. En revanche le repas de la famille coloniale a clairement manqué. Nous avons organisé une soirée au 21<sup>e</sup> RIMa, mais peu d'anciens ont pu y participer.
- C'est pourquoi, j'ai décidé de remettre le repas de la famille coloniale au programme de cette année, après avoir obtenu l'accord du 21<sup>e</sup> RIMa que le régiment assurerait cette prestation même si nous n'avions que très peu de sections ou compagnies pour le montage.
- Je confirme que les activités de Bazeilles se dérouleront bien le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre. Le commandant des forces terrestres quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre et a programmé ses adieux aux armes sous forme d'une passation de commandement des forces terrestres en présence de ses 10 commandeurs, dont le COMEMSOME, avec leurs fanions de

commandement. Il a fallu l'arbitrage du CEMAT pour qu'il repousse la cérémonie à 17h00, ce qui devrait me permettre de rejoindre Lille avec le CEMAT après le repas de la famille coloniale.

- La bataille a été rude avec le COMFT. Mais je dois dire que je ne peux pas lui en vouloir car il est un des meilleurs défenseurs de l'EMSOME et, un peu maladroitement, des troupes de marine.
- Voilà, il me reste à vous remercier pour votre soutien et votre action un peu partout, au sein des associations, avec les régiments, auprès des autorités locales ou nationales, auprès des anciens et des jeunes qui forment la famille coloniale. Merci à tous de la part de l'active.
- Et je suis maintenant prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

Général de brigade Philippe DELBOS  
Commandant l'EMSOME et père de l'Arme